

Article 4 : La Caisse de Compensation est chargée de compenser les  
cette décision qui prendra effet à partir du

**DECISION N° 02/1 DU 10/01/2007**

**DU MINISTRE DELEGUE AUPRES DU PREMIER MINISTRE CHARGE DES  
AFFAIRES ECONOMIQUES ET GENERALES**

**RELATIVE AU REMBOURSEMENT PAR LA CAISSE DE COMPENSATION  
DES FRAIS FINANCIERS ET BANCAIRES PAYES A L'IMPORTATION DU GAZ  
BUTANE PAR LES CENTRES EMPLISSEURS**

Ministre Délégué auprès du Premier Ministre

Chargé des Affaires Economiques et Générales

**Le Ministre Délégué Auprès du Premier Ministre Chargé des Affaires  
Economiques et Générales**

Vu le dahir portant loi n° 1.74.403 du 5 chaoual 1397 (19 septembre 1977),  
réorganisant la Caisse de Compensation ;

Vu le décret n°20 4532 du 07 Joumada I 1425 (25 Juin 2004) portant  
délégation d'attributions et de pouvoirs à Monsieur Rachid Talbi El Alami Ministre  
Délégué auprès du Premier Ministre Chargé des Affaires Economiques et  
Générales ;

Après avis de la Commission Interministérielle des Prix;

**DECIDE**

**Article 1 :** La totalité des frais financiers et bancaires relatifs à l'importation du gaz  
butane par les centres emplisseurs et remboursé par la Caisse de Compensation est  
fixée à maximum **0,4%** du prix CIF.

**Article 2 :** La Caisse de Compensation ne prend pas en charge les intérêts de retard  
dus au règlement en retard des factures de gaz butane importé par les centres  
emplisseurs.

**Article 3 :** Pour les autres rubriques relatives à l'importation du gaz butane : taxes portuaires, droits de douane, TIC, TVA, frais transitaires, etc., la Caisse de Compensation ne prend pas en charge les frais financiers dus au règlement en retard de ces rubriques par les centres emplisseurs importateurs du gaz butane.

**Article 4 :** Le Directeur de la Caisse de Compensation est chargé de l'application de cette décision qui prend effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

COMPTE RENDU DE LA REUNION RELATIVE AUX FRAIS FINANCIERS  
ACCORDES AUX IMPORTATIONS DU GAZ BUTANE

Le Ministre Délégué auprès du Premier Ministre  
Chargé des Affaires Économiques et Générales

Ministre Délégué Auprès du Premier Ministre  
Charge des Affaires Économiques et Générales

  
Rochid TALBI EL ALAMI